

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande l'ajournement du point n°7 « Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour le Pont des Laboureurs. Le Conseil accepte cet ajournement.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2025.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de faire certains ajustements au budget primitif :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
212 (21) : Agencements et aménagements de terrains	-456,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	4 080,00
2131 (21) : Bâtiments publics	-50 000,00		0,00
2135 (21) : Instal.géné, agencements, amé des constructions	50 000,00		0,00
2158 (21) : Autres installations, matériel et outillage techniques	4 080,00		0,00
266 (26) : Autres formes de participation	456,00		0,00
Total dépenses :	4 080,00	Total recettes :	4 080,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	4 080,00		0,00
61551 (011) : Matériel roulant	-4 080,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total dépenses :	4 080,00	Total recettes :	4 080,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la décision modificative au budget 2025.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN AU TITRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE BATI POUR LE PONT DES LABOUREURS

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de Restauration du Pont des Laboureurs et présente l'étude préalable établie par l'architecte, qui prévoit que le pont, classé, soit refait entièrement à l'identique.

Le montant des travaux s'élèverait à 239 040 € TTC incluant la maîtrise d'œuvre pour 39 840 € TTC.

Les membres du Conseil s'interrogent sur le coût élevé des travaux et des honoraires, qui seront à revoir.

Mme le Maire précise que le projet est en phase étude. Le plan de financement a été établi sur cette base afin de pouvoir solliciter les subventions dans les délais fixés.

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses	Montant des dépenses H.T.	Nature des recettes	Montant des recettes H.T.	Taux
Maîtrise d'œuvre	33 200 €	DRAC	49 800 €	25%
Travaux	166 000 €	Région	19 920 €	10%
		Département	29 880 €	15%
		DETR	39 840 €	20%
		Communauté de Communes de la Veyle	19 920 €	10%
		Fondation du Patrimoine		0%
		Autofinancement	39 840 €	20%
TOTAL HT.	199 200 €		199 200 €	100%

Considérant que la Commune souhaite solliciter l'appui du Département de l'Ain au titre du patrimoine bâti historique pour la restauration du Pont des Laboureurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

4. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI POUR LE PONT DES LABOUREURS

Suite à la présentation de l'étude et du plan de financement effectuée au point n°3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

5. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LE PONT DES LABOUREURS

Suite à la présentation de l'étude et du plan de financement effectuée au point n°3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de la DETR telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

6. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LE PONT DES LABOUREURS

Suite à la présentation de l'étude et du plan de financement effectuée au point n°3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE PONT DES LABOUREURS

- POINT AJOURNE

8. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2025 déterminant le nombre et la répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour 2026, il est procédé au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale, soit le triple du nombre de jurés.

9. CREATION DE POSTES DE SURVEILLANTS ANIMATEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que les 3 surveillants/animateurs du groupe scolaire sont recrutés en contrat à durée déterminée sur des emplois permanents, pour la durée de l'année scolaire. Le décompte annuel du temps de travail de ces 3 surveillants/animateurs a été recalculé, selon le calendrier scolaire 2025/2026. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir leur durée de travail hebdomadaire du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus, ainsi qu'il suit :

- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 7.14/100ièmes soit 8h00 par semaine.
- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 6.25/100ièmes soit 7h00 par semaine.
- 1 agent qui assure le trajet du matin entre l'école privée et l'école publique, le temps de surveillance de midi ainsi qu'un point hebdomadaire sur les problèmes éventuels de discipline : 7.59/100ièmes soit 8h30 par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

APPROUVE la création à compter du 1er septembre 2025, de 3 emplois permanents pour assurer la surveillance des élèves du groupe scolaire, dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps incomplet.

Ces emplois seront occupés par 3 agents recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus.

DIT que leur durée de travail hebdomadaire annualisé sera respectivement de 8h00 par semaine, 7h00 par semaine et 8h30 mn par semaine.

DIT que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement, indice majoré 369.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

APPROUVE la modification du tableau des emplois en conséquence.

10. CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la mise à jour du logiciel de gestion de la population, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée d'un mois,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,

DECIDE que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, indice majoré 366,

AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

11. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK

Mme le Maire présente la demande d'une habitante de Grièges qui lance son activité et qui souhaite installer son food-truck le mardi soir sur la place de l'église.

Le Conseil émet un avis favorable à cette demande. Il ne sera pas demandé de redevance d'occupation du domaine public.

12. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Raymond CUERQ : PROJELEC remettra fin septembre le dossier de consultation pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire. Les travaux seront réalisés durant les vacances d'hiver 2025 ou lors des vacances de printemps 2026.

L'entreprise BETP a établi un devis d'un montant de 3 831 € TTC pour la réparation de la pompe de la fontaine. Les membres du conseil, par 14 voix pour et une voix contre, accepte cette réparation. Les luminaires rue Benoît Gatheron ont été remplacés.

Thierry CHARVET : Point urbanisme.

Jean Jacques BONNOT : Retour sur l'assemblée générale de la MARPA.

Christian LORIN : Le montant des ventes de coupes de bois s'élève à 775 €.

Catherine SANJUAN : Dans le cadre de la démarche ALCOME, deux cendriers fournis par l'organisme vont être installés au terrain de boules et dans le parc à l'arrière de la mairie.

Annie SANDRIN : La pose du buste de la statue de Gustave Lambert est prévue le 16 juillet prochain. Le sculpteur sur bois a réalisé un socle représentant un globe terrestre et le pôle Nord. Il propose d'effectuer une démonstration lors de l'inauguration prévue fin septembre. Date à confirmer en fonction de la disponibilité du conférencier.

13. QUESTIONS DIVERSES

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 22 juillet 2025.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN



Le Maire,
Annick GREMY


The blue circular seal contains the text "MARIE DE GREGES" around the top and "VILLE DE SAINT-GENEY" around the bottom, with a central emblem.